

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 juin 2023
(Convocations du 31 mai 2023)

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente sous la Présidence de M. Jean-Claude MESSAGER - Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE, Véronique SIBILE, Jean-Pierre FLOQUET, Coralie DAELDYCK – Adjoints, Anne-Marie DELHAISE, Henri-Jean LISSE, Eliane RENAUD, Dominique TREHOU, Patrick DUSSART, Sandrine CAILLEAU, Nadège TANIÈRE, François MARTIN, Isabelle DECOBECQ, Sébastien DRAPPIER, Laurence BAISIER

Etaient excusés : Jean-Michel RAVIART, Emmanuel TIRLEMONT (qui a procuration à Jean-Pierre Floquet), Jean-Pierre HUEZ (qui a procuration à Patrick Dussart), Marie POLLET (qui a procuration à François Martin), Hermine DELESALLE (qui a procuration à Jean-Claude Messenger)

Coralie Daeldyck a été désignée secrétaire de séance.

2023-22 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2121-15,
Vu le procès-verbal du conseil municipal en date du 11 avril 2023,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité moins une voix contre (I. Decobecq),
le procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril 2023.

2023-23 : Désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales

En application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LECELLES.

Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante :

Titulaires :

M. Jean-Claude MESSAGER

Mme Véronique SIBILE

M. Alexandre SCHNEIDER

Mme Dominique TREHOU

M. François MARTIN

Mme Coralie DAELDYCK

M. Sébastien DRAPPIER

Suppléants :

Mme Nadège TANIÈRE

M. Emmanuel TIRLEMONT

Mme Isabelle DECOBECQ

M. Hervé WARGNYE.

Après dépouillement, sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

M. Jean-Claude MESSAGER

Mme Véronique SIBILE

M. Alexandre SCHNEIDER

Mme Dominique TREHOU

M. François MARTIN

Mme Coralie DAELDYCK

M. Sébastien DRAPPIER

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

Mme Nadège TANIÈRE

M. Emmanuel TIRLEMONT

Mme Isabelle DECOBECQ

M. Hervé WARGNYE.

2023-24 : Octroi de chèques-cadeaux aux nouveaux bacheliers

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite récompenser les jeunes diplômés de Lecelles pour le baccalauréat.

Il est proposé de leur offrir un chèque cadeau de 50 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise l'achat de bons cadeaux pour les nouveaux diplômés du baccalauréat de Lecelles,
- Dit que le montant est arrêté à la somme de 50 €,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

2023-25 : Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Rectificatif

Vu l'instruction M 14

Vu les budgets de l'exercice 2021 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2022,

Considérant que les montants notés dans la délibération 2023-10 ne correspondaient pas à ceux votés en réunion de conseil municipal et indiqués dans le budget,

DECIDE, à l'unanimité, de corriger la délibération 2023-10 comme suit pour l'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif :

Section de fonctionnement	
Dépenses	- 1 659 887,02
Recettes	2 281 597,14
Excédent 2020	621 710,12
Excédent antérieur	64 441,73
Résultat cumulé	686 151,85

Section d'investissement	
Dépenses	- 2 017 789,64
Recettes	1 213 632,56
Excédent 2020	- 804 157,08
Excédent antérieur	1 175 055,77
Résultat cumulé	370 898,69
Dépenses engagées non mandatées 2021	- 451 190,72
Recettes justifiées non réalisées 2021	336 468,01
	256 175,98

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		
		<i>(686 151,85 €)</i>
Résultat de Fonctionnement reporté	002	36 151,85 €
Excédents de Fonctionnement capitalisés	1068	650 000,00 €



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER